



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Ministre

Paris, le 29 FEV. 2008

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 28 janvier vous avez bien voulu appeler mon attention sur les ratios fixant l'avancement de grade d'un certain nombre de corps d'enseignants.

Dès ma prise de fonctions j'ai affirmé ma volonté de revaloriser le métier d'enseignant et d'offrir des progressions de carrières plus attractives, reconnaissant mieux leur parcours professionnel. L'accès à la hors-classe est l'un de ces éléments de reconnaissance. Cette question sera naturellement abordée dans le cadre de la négociation globale que je vais lancer prochainement.

Compte tenu de la faiblesse du taux de promotion à la hors-classe des professeurs (1,15%), je donne mon accord pour engager un processus de rattrapage progressif afin que ce corps puisse bénéficier, au terme de ce processus, de conditions d'accès à la hors-classe similaires à celles d'autres corps comparables.

Je demande donc au Directeur général des ressources humaines d'ouvrir des discussions pour, que dès 2008, les professeurs des écoles puissent connaître une première amélioration de leurs conditions d'accès à la hors-classe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Xavier DARCOS

Monsieur Luc BERILLE
Secrétaire général
Syndicat des Enseignants-UNSA
209 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

MEN/JOUVE/CAB/BDC/SC/547114